

Compte rendu Conseil municipal 02 du 4 avril 2023

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine – M. DUMONT Julien – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés: Mme BAGLAND Aurélie (Pouvoir à Mme DUFOUR) – Mme FOUASSIER Isabelle (Pouvoir à M. CHAUMERON)

M. BEZANCON a été nommé secrétaire de séance.

• Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Lotissement communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• Approbation du compte administratif 2022 – Budget Lotissement communal

Sous la présidence de M. BEZANCON, doyen d'âge, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du Lotissement, dressé par M. le Maire, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de **3 157,11 €** (Résultats identiques au compte de gestion précédemment approuvé).

M. le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

• Approbation du compte administratif 2022 – Budget Commune

Sous la présidence de M. BEZANCON, doyen d'âge, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 de la Commune, dressé par M. le Maire.

Section de fonctionnement - Dépenses : **862 333,65 €** Recettes : **1 046 036,99 €**

En tenant compte des reports de 2021, l'excédent de fonctionnement est de **638 725,87 €**.

Section d'investissement – Dépenses : **391 896,75 €** Recettes : **746 011,48 €**

En tenant compte des reports et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section d'investissement fait ressortir un déficit de **56 150,13 €**.

L'excédent global de clôture pour 2022 s'élève à **960 179,08 €**. (Résultats identiques au compte de gestion précédemment approuvé)

M. le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

• Affectation des résultats 2022 au budget communal 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement : **137 749,87 €** en dépenses.

Excédents de fonctionnement capitalisés : **56 150,13 €** en recettes.

Résultat de fonctionnement reporté : **766 279,08 €** en recettes.

• Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2023 concernant les taxes directes locales :

Foncier bâti : **41,56 %**

Foncier non bâti : **45,80 %**

Taxe d'habitation : **11,82 %** (résidence secondaire)

• **Vote du budget 2023 de la Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2023 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement – Dépenses : **1 753 556,72 €** Recettes : **1 753 556,72 €**

Section d'investissement – Dépenses : **1 201 899,37 €** Recettes : **1 201 899,37 €**

• **Avenant requalification du Centre bourg Phase 2**

Suite à l'acceptation par le Conseil municipal d'accepter l'extension du parking de la salle polyvalente et l'ajustement du projet, l'estimation par le maître d'œuvre, CAMBIUM 17, s'élevait à 58 026 € HT. Après consultation des entreprises, les devis s'élèvent à 88 638 € TTC.

Afin de faire des économies, M. le Maire propose d'abandonner l'Evergreen pour l'aire de stationnement complémentaire en mettant du « Terre-pierre ». L'économie effectuée pourrait servir à l'achat de jeux pour enfants.

Deux avenants sont proposés :

Avenant n°1 lot 1 Voirie Réseaux Divers (VRD) : Entreprise VAUVELLE pour un montant de 43 037,50 € HT.

Avenant n°1 lot 3 Espaces Verts : Entreprise BOURDIN pour un montant de 8 704,16 € HT.

Le montant global du lot n°1 est de 442 869,11 € HT au lieu de 399 831,61 € HT.

Le montant global du lot n°3 est de 160 657,13 € HT au lieu de 151 952,97 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces deux avenants.

• **Affaires diverses**

M. le Maire informe le Conseil

- d'une enquête publique relative à des parcs éoliens, commençant le 6 avril jusqu'au 26 mai, concernant les communes de Courtempierre, Gondreville et Treilles-en-Gâtinais.

- d'un projet de convention entre la Commune et GRDF pour le rattachement des ouvrages de raccordement de l'unité d'injection de biométhane située sur la commune de Villemoutiers au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de Pannes.

- d'une lettre du Conseil Régional Centre Val de Loire sur le STRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

- des remerciements de la FNACA pour la cérémonie du 19 mars.

- d'une réunion publique qui aura lieu le 15 mai à la salle polyvalente sur la commercialisation de la fibre pour les résidents de la commune.